

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-12-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 08 juin 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Culture et Communication** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Information – communication

Keivan DJAVADZADEH

parc. Médias et médiatisation

Jean AXELRAD

parc. Communication des entreprises et des institutions

Hélène CARDY

parc. Médiations culturelles et scientifiques

Morgan CORRIOU

parc. Créations Audiovisuelles

Ulrike Lune RIBONI

parc. Numérique

Domenico CATALANO

parc. Enjeux et pratiques de la communication

Keivan DJAVADZADEH

parc. Fondamentaux de la communication

Keivan DJAVADZADEH

Licence Professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse
parc. Techniques journalistiques pour les nouveaux médias

**Aurélie TAVERNIER/
Didier ZARAYA**

Master mention Industries Culturelles et créatives

**Benoît LELONG/
Sylvie BOSSER
Sophie JEHEL**

parc. Communication pour l'audiovisuel

Jocelyn MAIXENT

parc. Industrie de la musique : production, organisation et communication

parc. Plateformes numériques, création et innovation

Christophe MAGIS

Sophie JEHEL

Master mention Culture et communication

**Erica GUEVARA/
Maxime CERVULLE**

parc. Médias internationaux

Erica GUEVARA

parc. Médias et rapports sociaux de classe, race, genre

Maxime CERVULLE

parc. Communication numérique et conduite de projets

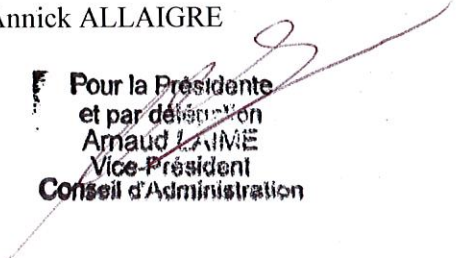
**Sébastien BROCA
Marie CHAGNOUX**

ARTICLE 2 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente
Annick ALLAIGRE


**Pour la Présidente
et par délégation
Arnaud LAUME
Vice-Président
Conseil d'Administration**